

Arnaques petit éolien, éoliennes domestiques

Conseils pratiques publié le 27/03/2013, vu 4084 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

Mise en danger de la vie d'autrui !

En France, le générateur d'une éolienne domestique, sur mat ou de pignon, n'est pas soumise à conformité à une quelconque norme.

Ceci permet à des aigrefins de poser des générateurs d'origine "exotique", bien souvent contrefaçons de produits occidentaux, dont la résistance mécanique est proportionnelle au prix d'achat en gros...

Or, une éolienne de toit n'est pas un jouet !

Imaginez ce qu'il adviendrait de votre générateur de 25 kg s'il venait à se détacher en plein vent !

Ces matériels de contrefaçons, pour des raisons de prix, ont généralement des pales en matériaux injectés, beaucoup plus lourds que les matériaux composites, fibre de verre ou de carbone, des éoliennes d'origine occidentale.

Tout équipement en rotation provoque un effet de résistance gyroscopique au mouvement d'autant plus fort que le poids en rotation est important.

Aussi, en cas de vents turbulents, comme on en constate sur les éoliennes de pignon, les efforts et les contraintes des éléments de fixation excèdent rapidement les limites de résistance.

C'est ce qui est arrivé dernièrement à Mme B. de CAROMB (84330), qui a eu la frayeur de voir "les dents de la mer" traverser le plafond de sa cuisine et de sa salle de bain. D'autres pales arrachées du générateur ont traversé la rue, située à plus de 5m du mat, et atterrir chez un voisin sans provoquer, heureusement, d'accident à personne.

L'examen détaillé du générateur tombé à terre, après sa "promenade" sur le toit, montre que c'est le manchon réducteur de raccordement de la turbine au mat qui s'est brisé net.

Cette pièce en alliage d'aluminium, composé de coquilles vissées, s'est brisée sur la ligne des perçages des vis de serrage des coquilles .

Bien évidemment, les pales ne sont pas en matériaux composite et l'effet gyroscopique de l'ensemble est très important.

Si vous êtes propriétaire d'une éolienne de pignon, il convient de vérifier la nature de la plaque signalétique de la turbine.

Si aucune marque commerciale n'apparaît sur cette plaque, vous avez vraisemblablement affaire à un équipement de contrefaçon (le contrefacteur pratique un moulage d'une pièce d'origine, et en effectue une copie dans des matériaux différents. bien évidemment, il ne prend pas le risque de poser une marque qui faciliterait une condamnation pour contrefaçon).

Dans ce cas, je vous engage vivement à exiger, par lettre recommandée, de votre installateur une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile pour tout accident pouvant survenir du fait de l'installation.